

Valoris s'ajuste aux demandes de ses partenaires

Bury, 26 mars 2020 – La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a annoncé cet après-midi lors de la séance ordinaire de son conseil d'administration que le site de Bury et le centre de transfert de Sherbrooke n'offriront plus le dépôt des encombrants aux particuliers et cela jusqu'à nouvel ordre.

Valoris souhaite ainsi minimiser les risques de propagation de la COVID-19 découlant de la manipulation que nécessitent ces matières et des contacts avec la clientèle. Cette interdiction réduira également les risques pour les clients de circuler à travers les camions lourds.

Valoris continue d'être un partenaire engagé avec les municipalités membres et non membres qui lui acheminent leurs matières résiduelles pour les traiter. Voici la liste des services maintenus pour les municipalités et les compagnies faisant déjà affaire avec Valoris:

- le contrôle de l'accès au site de Bury,
- la pesée,
- l'enfouissement des déchets,
- les opérations de transbordement et de transport des déchets et des matières organiques par l'intermédiaire de notre centre de transfert situé à Sherbrooke,
- la valorisation des matières résiduelles organiques.

Il est important de souligner qu'un particulier qui décide de venir porter des résidus de CRD, des encombrants ou des déchets directement chez Valoris ou au centre de transfert pendant cette période de restriction se verra refuser l'accès au site.

Source :

Louis Longchamps
Directeur des communications
Valoris
819-560-8403 poste 2916